MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Marché public de prestations de services de sécurité incendie et de gardiennage pour les services judiciaires « Grand Nord » des cours d'appel d'Amiens et Douai

Acte d'engagement

Lot n°3 PAS DE CALAIS

Arras, Béthune, Lens, Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer, Montreuil-sur-Mer

Marché n° cadouai 3/2026

Table des matières

Table des matières 2
Article 1 – IDENTIFICATION 3
Article 2- CONTRACTANTS 3
2.1Le pouvoir adjudicateur 3
2.2Le titulaire (candidat seul) 4
2.3Le titulaire (groupement solidaire d'entreprises) 5
Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE 7
3.1 Les pièces particulières 7
3.2 Les pièces générales 7
Article 4 – OBJET DU MARCHE 8
Article 5 – DUREE DU MARCHE 8
Article 6 – INSERTION PAR L'ACTIVITE 8
Article 7- DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE 9
Article 8 – OFFRE DE PRIX 9
8.1 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 1 – TJ Arras- Etat d'Artois 9
8.2 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 2 – TJ Arras - Annexe Salengro 10
8.3 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 3 – TJ Arras - Annexe St Michel 10
8.4 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 4 - TJ Béthune – Place Lamartine 11
8.5 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 5 – TJ Béthune – annexe rue d'Aire 11
8.6 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 6 – TPROX de Lens 11
8.7 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 7 – CPH Lens 12
8.8 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 8 – TJ Boulogne-sur-Mer - Résistance 12
8.9 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 9 – TJ Boulogne-sur-Mer -Annexe Tintelleries 13
8.10 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 10 – TPROX et CPH de Calais 13
8.11 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 11– TJ Saint-Omer 13
Article 9 – SOUS-TRAITANTS DESIGNES AU MARCHE 14
Article 10 – SOUS-TRAITANTS ENVISAGES EN COURS D'EXECUTION DU MARCHE 14
Article 11 - AVANCE 15
Article 12 – PAIEMENTS 15
Article 13 – SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT 16
Article 14 – ACCEPTATION PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR 17
Article 15 - ANNEXES 17

Article 1 – IDENTIFICATION

Objet du marché
Prestations de services de sécurité incendie et de gardiennage pour les services judiciaires « Grand Nord » des Cours d'appel d'Amiens et Douai

Nomenclature communautaire pertinente (CPV)

Code CPV	Description
79713000-5	Services de gardiennage
75250000-3	Services d'incendie et de secours
79714000-2	Services de surveillance
79710000-4	Services de sécurité

Imputation budgétaire
Gardiennage : GM : 37.01.04 - PCE : 6181000000 – ACTIVITE : 016601061001

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60, R 2191-61 et R 2191-62 du Code de la Commande Publique
Le Directeur délégué à l'administration inter-régionale judiciaire

Ordonnateur et émetteur de bons de commande
La première présidente de la Cour d'appel de Douai et le Procureur général près de ladite cour
Par délégation le Directeur Délégué à l'Administration Inter-régionale Judiciaire de ladite cour

Comptable assignataire des paiements
Le directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord - 82, avenue Kennedy – BP689 – 59033 LILLE Cedex

Article 2- CONTRACTANTS

2.1 Le pouvoir adjudicateur

Pouvoir Adjudicateur

Madame Catherine PAUTRAT, première présidente de la Cour d'appel de Douai,
Monsieur Jacques CARRERE, Procureur général près ladite Cour,
pour le regroupement de commande ;

Représentant du pouvoir adjudicateur et coordonnateur du groupement :
Le Directeur délégué à l'administration inter-régionale judiciaire
Service administratif inter-régional des services judiciaires « Grand Nord »

Adresse 37 rue Victor Gallois BP30170 - 59503 DOUAI CEDEX

2.2 Le titulaire (candidat seul)

Je soussigné, (nom et prénom)

- **agissant en qualité de**
.

- au nom et pour le compte de (1)
.

- **dont l'adresse du siège social est**
.

- **inscrite au registre du commerce de**

- **sous le numéro**

- **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET**

- Code APE

- Courriel

- **Téléphone**

(1) Forme juridique et intitulé complet de la société.

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et de son annexe, des annexes financières (BPU et DPGF) et des documents qui y sont mentionnés, et avoir établi les attestations prévues aux articles R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-16 du code de la commande publique

- Après avoir pris connaissance des dispositions liées à des actions d'insertion sociale

- Déclare sur l'honneur, en application des articles R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3, L.2141-1, L.2141-2, L.2141-3, L.2141-4, L.2141-5 et L.2141-7 du code de la commande publique, ne pas entrer dans un des cas l'interdisant de soumissionner et présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché ou de l'accord-cadre
Les interdictions de soumissionner à un marché ou un accord-cadre résultent des dispositions de la directive 2014/24/UE du 26 Février 2014.
Doivent également être prises en compte les interdictions de soumissionner résultant d'une condamnation du juge pénal et d'une exclusion des contrats administratifs prononcée par le préfet.

Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal, pour faux ou usage de faux.

- M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci- dessus, à exécuter les prestations objet du marché, dans les conditions ci-après définies.

- Accepte sans condition les documents contractuels du présent marché (acte d'engagement, DPGF, BPU, règlement de consultation, CCAP, CCTP et son annexe)

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée.

Dans le cas où le marché ne serait pas notifié, je m'engage à ne réclamer aucun dédit.

2.3 Le titulaire (groupement solidaire d'entreprises)

Je soussigné, (nom et prénom)

- au nom et pour le compte de (1)
.

- **dont l'adresse du siège social est**
.

- **inscrite au registre du commerce de**

- **sous le numéro**

- **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET**

- Code APE

- Courriel

- **Téléphone**

- **agissant en qualité de mandataire du groupement solidaire**

(1) Forme juridique et intitulé complet de la société.

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et de son annexe, des annexes financières (BPU et DPGF) et des documents qui y sont mentionnés, et avoir établi les attestations prévues aux articles R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-16 du code de la commande publique

- Après avoir pris connaissance des dispositions liées à des actions d'insertion sociale

- Déclare sur l'honneur, en application des articles R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3, L.2141-1, L.2141-2, L.2141-3, L.2141-4, L.2141-5 et L.2141-7 du code de la commande publique, ne pas entrer dans un des cas l'interdisant de soumissionner et présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché ou de l'accord-cadre
Les interdictions de soumissionner à un marché ou un accord-cadre résultent des dispositions de la directive 2014/24/UE du 26 Février 2014.
Doivent également être prises en compte les interdictions de soumissionner résultant d'une condamnation du juge pénal et d'une exclusion des contrats administratifs prononcée par le préfet.

Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal, pour faux ou usage de faux.

- Engage l'ensemble des membres du groupement sur la base de l'offre du groupement sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci- dessus, à exécuter les prestations objet du marché, dans les conditions ci-après définies.

- Accepte pour l'ensemble des membres du groupement sans condition les documents contractuels du présent marché (acte d'engagement, DPGF, BPU, règlement de consultation, CCAP, CCTP et son annexe)

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée.

Dans le cas où le marché ne serait pas notifié, je m'engage pour le compte du groupement à ne réclamer aucun dédit.

Désignation des membres du groupement solidaire
MANDATAIRE **- Nom commercial** **- Dénomination sociale** - **dont l'adresse du siège social est** - **inscrite au registre du commerce de** - **sous le numéro** - **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET** **- Code APE** **- Courriel** - **Téléphone**
COTRAITANT 1 **- Nom commercial** **- Dénomination sociale** - **dont l'adresse du siège social est** - **inscrite au registre du commerce de** - **sous le numéro** - **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET** **- Code APE** **- Courriel** - **Téléphone**

COTRAITANT 2	
- Nom commercial	
- Dénomination sociale	
	
- **dont l'adresse du siège social est**	
	
- **inscrite au registre du commerce de**	
- **sous le numéro**	
- **et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET**	
- Code APE	
- Courriel	
- **Téléphone**	

Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

3.1 Les pièces particulières

Le présent marché, constitué des documents contractuels définis ci-dessous, par ordre de priorité décroissante, exprime l'intégralité des obligations des parties.

En cas de contradiction ou de différence d'interprétation entre les différentes pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessous.

Les originaux signés et détenus par le RSEM font seuls foi.

- L'Acte d'Engagement (A.E.)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété par le titulaire
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.) complétée par le titulaire
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et son annexe
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS 2021) entré en vigueur le 1er avril 2021
- Le mémoire Technique établi par le titulaire avec son offre présentant la méthode et les moyens que le titulaire compte employer pour réaliser la mission. Le contenu de ce mémoire est détaillé dans le règlement de consultation

Ainsi que tous les éventuels avenants signés en cours de marché

3.2 Les pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix (documents non joints mais réputés connus) :

- Le règlement de sécurité incendie pour les établissements recevant du public du 25 juin 1980 avec ses additifs et mises à jour
- Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Le code du travail, ses décrets d'application

- Convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité du 15 février 1985. Etendue par arrêté du 25 juillet 1985 (JO du 30 juillet 1985)
- Décret n°92-158 du 20 février 1992 complétant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure
- Les arrêtés du 18 Octobre 1977 et du 30 Décembre 2011, relatifs à la sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique,
- Le code de la construction et de l'habitation,
- Le code de la sécurité intérieure
- Le Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité est intégré aux articles R.631-1 à R.631-33 du Code de la sécurité intérieure
- Tous autres documents réglementaires applicables aux prestations objet du marché et notamment tous documents réglementaires et normes françaises et européennes.

Article 4 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de services de sécurité incendie et de gardiennage pour le lot n°3- Pas de Calais : tribunaux judiciaires d'Arras, Béthune, Lens, Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer pour un montant forfaitaire ainsi que diverses prestations éventuelles de sécurité incendie et/ou de gardiennage.

Le présent marché a également pour objet la réalisation, sur bons de commande, de prestations de services de sécurité incendie et/ou de gardiennage pour le lot n°3- Pas-de-Calais : Conseil des prud'hommes de Saint-Omer, Tribunal de Proximité de Montreuil-sur-Mer, Maison de Justice et du Droit de Lens.

Article 5 – DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période ferme courant à compter du 1er avril 2027, jusqu'au 31 mars 2028.

A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé tacitement pour une nouvelle période de 1 (un) an, dans la limite de 3 (trois) fois, soit une date limite maximale fixée au 31 mars 2031.

Le titulaire ne pourra refuser cette reconduction conformément à L.2112-5 et R.2112-4 du code de la commande publique.

La non-reconduction ne saurait être considérée comme une résiliation et ne donnera lieu à aucune indemnité.

Article 6 – INSERTION PAR L'ACTIVITE

Le titulaire déclare avoir pris connaissance des clauses d'exécutions sociales précisées au CCAP et notamment de son article 19 relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le titulaire s'engage à réserver, dans l'exécution du marché,

- sur le lot 3 « Pas-de-Calais » : 665 heures par an ou 2660 heures pour les 4 années de l'accord-cadre

Le titulaire s'engage à transmettre à la demande du facilitateur, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action selon un tableau transmis par leurs soins.

Article 7- DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation.

Article 8 – OFFRE DE PRIX

Le montant du marché se décompose en deux parties :

- Une part forfaitaire correspondant à la rémunération annuelle des prestations forfaitaire dont le détail figure à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexée au présent acte d'engagement
- Une part à bons de commande, correspondant à l'application des prix unitaires tarifés au bordereau des prix unitaire (BPU) annexé au présent acte d'engagement.

La TVA s'applique au taux en vigueur à la date de remise des offres, soit 20 %.

Les coûts comprennent toutes les sujétions découlant de l'exécution des prestations et notamment tous les frais de transports, de fourniture de matériels, de personnels, les droits pouvant frapper les fournitures, toutes les charges fiscales et parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les assurances ainsi que les frais généraux et le bénéfice du titulaire

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum exprimé en valeur au sens de l'article R.2162-4 alinéa 1 du code de la commande publique.

Le montant maximum contractuel par année d'exécution pour le lot 3 est :

Lot	Nom	Montant maximum par année d'exécution de l'accord-cadre en € HT	Montant maximum par année d'exécution de l'accord-cadre en € TTC
Lot 3	Pas-de-Calais	6 000 000 €	7 200 000 €

Le pouvoir adjudicateur ne prend pas d'engagement minimal de commande pour la partie hors forfait

Les modalités de révision des prix sont fixées au CCAP. Les prix du présent marché sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "M0" (mois : octobre 2026).

Nota : en cas d'incohérence dans le calcul des valeurs, c'est le montant hors TVA qui sera pris en compte

8.1 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 1 – TJ Arras- Etat d'Artois

- Montant total annuel en **€ Hors taxes en lettres** pour la première année d'exécution pour le **N° 1 – TJ Arras- Etat d'Artois**
 ……
 …… € HT (*en lettres*)

- Montant total annuel en **€ Toutes taxes comprises en lettres** pour la première année d'exécution pour le **N° 1 – TJ Arras- Etat d'Artois**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis.

8.2 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 2 – TJ Arras - Annexe Salengro

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 2 – TJ Arras - Annexe Salengro**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 2 – TJ Arras - Annexe Salengro**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis.

8.3 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 3 – TJ Arras - Annexe St Michel

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 3 – TJ Arras - Annexe St Michel**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 3 – TJ Arras - Annexe St Michel**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis.

8.4 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 4 - TJ Béthune – Place Lamartine

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 4 - TJ Béthune – Place Lamartine**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 4 - TJ Béthune – Place Lamartine**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis.

8.5 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 5 – TJ Béthune – annexe rue d'Aire

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 5 – TJ Béthune – annexe rue d'Aire**

……

…… € HT (en lettres)

- Montant total annuel **en € Toutes taxes comprises en lettres** pour la première année d'exécution pour le **N° 5 – TJ Béthune – annexe rue d'Aire**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis.

8.6 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 6 – TPROX de Lens

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 6 – TPROX de Lens**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 6 – TPROX de Lens**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis

8.7 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 7 – CPH Lens

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 7 – CPH Lens**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 7 – CPH Lens**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis

8.8 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 8 – TJ Boulogne-sur-Mer - Résistance

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 8 – TJ Boulogne-sur-Mer – Résistance**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 8 – TJ Boulogne-sur-Mer - Résistance**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis

8.9 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 9 – TJ Boulogne-sur-Mer -Annexe Tintelleries

- Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 9 – **TJ Boulogne-sur-Mer -Annexe Tintelleries**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 9 – TJ Boulogne-sur-Mer -Annexe Tintelleries**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis

8.10 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 10 – TPROX et CPH de Calais

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 10 – TPROX et CPH de Calais**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 10 – TPROX et CPH de Calais**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis

8.11 Montant forfaitaire annuel du marché pour N° 11– TJ Saint-Omer

- **Montant total annuel en € Hors taxes en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 11– TJ Saint-Omer**

……

…… € HT (en lettres)

- **Montant total annuel en € Toutes taxes comprises en lettres pour la première année d'exécution pour le N° 11– TJ Saint-Omer**

……

…… € TTC (en lettres)

Les prestations hors-forfait à l'unité seront réglées par application des prix unitaires renseignés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement après acceptation du devis

Article 9 – SOUS-TRAITANTS DESIGNES AU MARCHE

Le formulaire DC4 annexé au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage / nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans cette annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Nom du sous-traitant	Nature de la prestation sous traitée	Montant de la prestation annuelle (€ HT)	Montant de la prestation annuelle (€ TTC)
Montant total (en € TVA incluse)			

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :
……
…… € HT (*en lettres*)

Article 10 – SOUS-TRAITANTS ENVISAGES EN COURS D'EXECUTION DU MARCHE

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution du marché leur acceptation au représentant légal du maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement, ou céder :

Nom du sous-traitant	Nature de la prestation sous traitée	Montant de la prestation annuelle (€ HT)	Montant de la prestation annuelle (€ TTC)
Montant total (en € TVA incluse)			

Article 11 - AVANCE

** Cocher la solution retenue*

☐ Je sollicite l'avance à laquelle je peux prétendre en application des articles R.2191-3 à R.2191-12 du code de la commande publique telle que définie dans le CCAP ;

☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre en application des articles R.2191-3 à R.2191-12 du code de la commande publique telle que définie dans le CCAP ;

Article 12 – PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant en euros au crédit du compte ouvert suivant :

Joindre ou coller ici le(s) relevé(s) d'identité bancaire ou postale correspondant(s)

- nom de l'entreprise ……..
- raison sociale ……
- adresse ……
- SIRET …….

- du compte ouvert au nom de : …… ……
- nom de la banque …… ……
- code banque…… code guichet ……clé……

Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées en EUROS par virement. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours comptés à partir de la date de réception de la facture par l'administration.

Le dépassement du délai global de paiement fixé ci-dessus ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant éventuel, au bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration dudit délai. Le taux appliqué sera le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir.

L'attention du titulaire est attirée sur le fait que toute facture qui ne sera pas présentée dans les formes fixées par le marché lui sera retournée ; le délai global de paiement étant alors interrompu.

Article 13 – SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Fait en un seul original

SIGNATURE DE LA PERSONNE HABILITÉE A REPRÉSENTER LE CANDIDAT et TAMPON DE L'ENTREPRISE

A …… ; le ……..

Article 14 – ACCEPTATION PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

Elle est complétée par les annexes suivantes (cf. article 15) :

- Annexe relative à la présentation d'un sous-traitant (formulaire DC4) ;
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et du Bordereau des prix unitaires (BPU),

Acceptation de l'offre : A Douai, le ……. Pour le Pouvoir adjudicateur du groupement de commande La première présidente — Le Procureur Général Mme PAUTRAT — M. CARRERE
Le Représentant du pouvoir adjudicateur, coordonnateur du groupement Le Directeur délégué à l'administration inter-régionale judiciaire

Article 15 - ANNEXES

ANNEXE 1 DC4 ACTE DE SOUS TRAITANCE
Voir le fichier

ANNEXE 2 DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)
Voir le fichier

ANNEXE 3 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)
Voir le fichier